

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
Mme COLOMBANI Jessica, troisième adjointe au maire**

Le maire de la Commune de CASTELMAUROU,
Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D-2026-02 du 21/03/2026 fixant le nombre d'adjoint au maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme COLOMBANI Jessica en qualité de troisième adjointe au maire en date du 21/03/2026.
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme COLOMBANI Jessica, adjointe au Maire, les attributions suivantes relatives à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme COLOMBANI Jessica, adjointe au maire, à l'effet de prendre les décisions et signer les actes, dans les domaines suivants :

- les relations avec les directrices d'école, les équipes éducatives, les parents d'élèves et représentant des parents d'élèves, l'Education Nationale et l'inspectrice de l'Education Nationale
- le suivi de la convention territoriale global (CTG) avec la CAF et toutes relations avec cet organisme
- l'actualisation du livret de rentrée scolaire
- la coordination du projet éducatif territorial et la participation à son COPIL
- le développement d'une politique jeunesse 11-17 ans
- le suivi de la politique petite enfance avec les partenaires concernés notamment la CAF, l'intercommunalité et les assistantes maternelles

Article 2 : L'adjointe déléguée assurera le suivi des dossiers relevant de ses compétences et pourra signer tous les documents administratifs y ayant droit.

Article 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le maire. L'adjointe n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 : La signature par Mme COLOMBANI Jessica devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Castelmaurou, le 09/04/2026

Le Maire,

Laurent EBERLE

Certifié et transmis-le : 14/04/2026

Affiché le : 14/04/2026

Notifié le : 14/04/2026

Signature :

